

RÈGLEMENT 01-274-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274)

Vu les articles 89.2, 131 et 133 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) ;

Vu les articles 110.4 et 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

À la séance du 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. L'article 207 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) est modifié par le retrait des mots « e) *établissement* cultuel, tel lieu de culte et couvent » ;
2. Ce règlement est modifié par le retrait de l'article 208.1 ;
3. La grille de zonage relative à la zone 1050 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
4. La grille de zonage relative à la zone 1051 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
5. La grille de zonage relative à la zone 1060 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
6. La grille de zonage relative à la zone 1070 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
7. La grille de zonage relative à la zone 1125 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
8. La grille de zonage relative à la zone 1136 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
9. La grille de zonage relative à la zone 1139 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
10. La grille de zonage relative à la zone 1236 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :
 - a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
 - b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;
11. La grille de zonage relative à la zone 1269 incluse à l'annexe L de ce règlement est

25. La grille de zonage relative à la zone 1360 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

26. La grille de zonage relative à la zone 1368 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

27. La grille de zonage relative à la zone 1374 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

28. La grille de zonage relative à la zone 1386 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

29. La grille de zonage relative à la zone 1422 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

30. La grille de zonage relative à la zone 1439 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

31. La grille de zonage relative à la zone 1535 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère » ;

32. La grille de zonage relative à la zone 1536 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère ».

33. La grille de zonage relative à la zone 1539 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère ».

34. La grille de zonage relative à la zone 1540 incluse à l'annexe L de ce règlement est modifiée de manière à :

- a) Retirer l'usage spécifique « Lieu de culte » ;
- b) Retirer l'usage spécifique « Couvent, monastère ».

ANNEXE A

Grilles de zonage de l'annexe L modifiées

GDD : 1268373002

Maude Théroux-Séguin
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteaupert
Secrétaire d'arrondissement

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1050

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1050

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

15

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

1

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

SN.4.B

A

Ancien Cartierville

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.11

F

Parcours riverain (Laurentien à Autoroute 15)

119.1 à 119.3

PI.9

Boulevard Laurentien

671, 674, 674.14

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1051

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entrepasage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1051

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

3

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

15

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

1

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,,C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

4

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.9

Boulevard Laurentien

671, 674, 674.14

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1060

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1060

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

3

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

13,5

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

1,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

SN.4.B

A

Ancien Cartierville

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.11

F

Parcours riverain (Laurentien à Autoroute 15)

119.1 à 119.3

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1070

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1070

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

13,5

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

2

/

6

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

1,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1125

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1125

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

1

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

17

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,J

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	H	Autoroute 15 (Louisbourg à de Salaberry)	671, 674, 674.2

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

USAGES		
Usage principal :	C.4C	
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS		
HABITATION		
1 logement :	H.1	☒
2 logements :	H.2	☒
3 logements :	H.3	☒
4 logements :	H.4(1)	☒
5 à 6 logements :	H.4(2)	☒
4 à 8 logements :	H.4	☒
9 à 12 logements :	H.5	☒
13 à 36 logements :	H.6	☒
37 logements et plus :	H.7	☒
COMMERCE		
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	
INDUSTRIE		
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐
Espace naturel :	E.1(2)	☐
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐
Cimetière :	E.1(4)	☐
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☐
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐
Établissement de détention :	E.6(3)	☐
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐
Gare, héliport :	E.7(2)	☐
Port :	E.7(3)	☐
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS		
COMMERCE		
Centre d'activités physiques :	EA.1	☐
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	☒
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒
École secondaire :	EA.8	☒
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒
Bibliothèque :	EA.11	☒
Maison de la culture :	EA.12	☒
Musée :	EA.13	☒
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	☒
Poste de police :	EA.17	☐
Poste de pompier :	EA.18	☐
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☐
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER		
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER		
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS		
COMMERCE		
Centre d'activités physiques :	EA.1	☐
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	☒
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒
École secondaire :	EA.8	☒
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒
Bibliothèque :	EA.11	☒
Maison de la culture :	EA.12	☒
Musée :	EA.13	☒
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	☒
Poste de police :	EA.17	☐
Poste de pompier :	EA.18	☐
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☐
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER		
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER		
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT				
DIMENSIONS				
Nombre d'étages minimal / maximal :	1	/	3	
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	13,5	m.
DENSITÉ				
COS minimal / maximal :		/	3	
IMPLANTATION				
Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	70	%
Mode(s) d'implantation :	I,J			
Marge avant minimale / maximale :		/		m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	1,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	☒			
MARGES SPÉCIFIQUES				
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA				
SECTEURS PATRIMONIAUX				
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur	
Secteur significatif soumis à normes :				
Secteur significatif soumis à critères :				
Bois et écoterritoires :				
Grande propriété à caractère institutionnel				
Site d'immeuble significatif :				
Site du patrimoine :	☐			
SECTEURS DE PIIA				
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles
PI.2	H	Autoroute 15 (Louisbourg à de Salaberry)		671, 674, 674.2
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX				
Nom		Type de bâtiment	Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE				

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

3

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

13,5

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

1,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1236

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1236

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

6

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

24

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

4,5

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J

Marge avant minimale / maximale :

1

/

9

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

3

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriétée à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1269

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☒

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1269

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

6

/

10

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

31

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

3

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	A	Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)	671, 674, 674.2
PI.22		District central	671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1274

USAGES

Usage principal :I.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	☐
2 logements :	H.2	☐
3 logements :	H.3	☐
4 logements :	H.4(1)	☐
5 à 6 logements :	H.4(2)	☐
4 à 8 logements :	H.4	☐
9 à 12 logements :	H.5	☐
13 à 36 logements :	H.6	☐
37 logements et plus :	H.7	☐

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entrepasage :	C.7	A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	C
Industie avec de légères nuisances :	I.2	C
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐
Espace naturel :	E.1(2)	☐
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐
Cimetière :	E.1(4)	☐
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☐
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐
Établissement de détention :	E.6(3)	☐
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐
Gare, héliport :	E.7(2)	☐
Port :	E.7(3)	☐
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☒

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	☒
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☒
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	☒
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒
École secondaire :	EA.8	☒
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☒
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒
Bibliothèque :	EA.11	☒
Maison de la culture :	EA.12	☒
Musée :	EA.13	☒
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	☒
Poste de police :	EA.17	☒
Poste de pompier :	EA.18	☒
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☒
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture
Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1274

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2	/	4
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	17

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :	1	/	3
-------------------------	---	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	50	/	70
Mode(s) d'implantation :	I,J		
Marge avant minimale / maximale :		/	
Marge arrière minimale :	3	m.	
Marge latérale minimale :	2,5	m.	
Marges avant à évaluer en PIIA	☒		

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.2	A	Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)	671, 674, 674.2

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1277

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☒

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1277

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

4

/

15

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

55

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

3,5

/

4,5

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE

1296

USAGES

Usage principal :

C.5B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☐

2 logements :

H.2

☐

3 logements :

H.3

☐

4 logements :

H.4(1)

☐

5 à 6 logements :

H.4(2)

☐

4 à 8 logements :

H.4

☐

9 à 12 logements :

H.5

☐

13 à 36 logements :

H.6

☐

37 logements et plus :

H.7

☐

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

B

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entrepotage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industrie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

M: pôle de mobilité

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville

ZONE

1296

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

6

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

24

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

1

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

3

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.2

A

Boulevard Crémazie (Autoroute 15 à Voie du CP)

671, 674, 674.2

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1301
USAGES					
Usage principal :		I.2C			
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS					
HABITATION					
1 logement :	H.1	☐			
2 logements :	H.2	☐			
3 logements :	H.3	☐			
4 logements :	H.4(1)	☐			
5 à 6 logements :	H.4(2)	☐			
4 à 8 logements :	H.4	☐			
9 à 12 logements :	H.5	☐			
13 à 36 logements :	H.6	☐			
37 logements et plus :	H.7	☐			
COMMERCE					
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)				
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)				
Faible intensité commerciale :	C.2				
Marché public :	C.3(8)				
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)				
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C			
Forté intensité commerciale :	C.5				
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)				
Commerces lourds :	C.6(2)				
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A			
INDUSTRIE					
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	C			
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	C			
Industries avec nuisances :	I.4				
Industrie lourde :	I.5				
Industrie d'insertion difficile :	I.6				
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)				
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)				
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐			
Espace naturel :	E.1(2)	☐			
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐			
Cimetière :	E.1(4)	☐			
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐			
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐			
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☐			
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐			
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐			
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐			
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐			
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐			
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐			
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐			
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐			
Établissement de détention :	E.6(3)	☐			
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐			
Gare, héliport :	E.7(2)	☐			
Port :	E.7(3)	☐			
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS					
COMMERCE					
Centre d'activités physiques :	EA.1	☒			
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☒			
Restaurant :	EA.3	☐			
Services personnels et domestiques :	EA.4	☒			
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐			
Garderie :	EA.6	☒			
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒			
École secondaire :	EA.8	☒			
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☒			
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒			
Bibliothèque :	EA.11	☒			
Maison de la culture :	EA.12	☒			
Musée :	EA.13	☒			
Lieu de culte :	EA.14	☐			
Couvent, monastère :	EA.15	☐			
Poste de police de quartier :	EA.16	☒			
Poste de police :	EA.17	☒			
Poste de pompier :	EA.18	☒			
Caserne (militaire) :	EA.19	☐			
Central téléphonique :	EA.20	☒			
Ateliers municipaux :	EA.21	☐			
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐			
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER					
A: agriculture					
Parc de stationnement partagé					
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER					
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires					

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1301
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT					
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES	
Nombre d'étages minimal / maximal :		6	/		
Hauteur en mètres minimale / maximale :		20	/	45	m.
DENSITÉ					
COS minimal / maximal :		1,2	/	4,5	
IMPLANTATION					
Taux d'implantation minimal / maximal :		50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :		I			
Marge avant minimale / maximale :		0	/	5	m.
Marge arrière minimale :		4	m.		
Marge latérale minimale :		4	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA		☐			
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA					
SECTEURS PATRIMONIAUX					
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur		
Secteur significatif soumis à normes :					
Secteur significatif soumis à critères :					
Bois et écoterritoires :					
Grande propriété à caractère institutionnel					
Site d'immeuble significatif :					
Site du patrimoine :	☐				
SECTEURS DE PIIA					
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles	
PI.22		District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX					
Nom		Type de bâtiment		Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE					

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1308

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1308

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

3

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

13,5

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

3,5

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

1,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

SN.2.H

A

Ancien village de Back River

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriétée à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1311

USAGES

Usage principal :

I.4A

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☐

2 logements :

H.2

☐

3 logements :

H.3

☐

4 logements :

H.4(1)

☐

5 à 6 logements :

H.4(2)

☐

4 à 8 logements :

H.4

☐

9 à 12 logements :

H.5

☐

13 à 36 logements :

H.6

☐

37 logements et plus :

H.7

☐

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

A

Industie avec de légères nuisances :

I.2

A

Industries avec nuisances :

I.4

A

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1311

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

7

/

24

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

3

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1318

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1318

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

7

/

21

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

100

%

Mode(s) d'implantation :

I,,C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

5

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE

1320

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entrepasage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE

1320

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

3

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

17

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

2

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,J,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

SN.2.F

D

Ancien village de Back River

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.11

C

Parcours riverain (Berri à Christophe-Colomb)

119.1 à 119.3

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1323

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entrepasage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1323

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

3

/

4

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

17

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

2

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,,C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

3

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

SN.2.E

A

Ancien village de Back River

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

Seule la partie de la zone 1323 correspondant aux terrains donnant sur la rue Berri font partie du secteur patrimonial SN.2.E

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE		1325	
USAGES							
Usage principal :		I,2C					
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS							
HABITATION							
1 logement :		H.1				☐	
2 logements :		H.2				☐	
3 logements :		H.3				☐	
4 logements :		H.4(1)				☐	
5 à 6 logements :		H.4(2)				☐	
4 à 8 logements :		H.4				☐	
9 à 12 logements :		H.5				☐	
13 à 36 logements :		H.6				☐	
37 logements et plus :		H.7				☐	
COMMERCE							
Appoint en secteur résidentiel :		C.1(1)					
Appoint répondant aux entreprises :		C.1(2)					
Faible intensité commerciale :		C.2					
Marché public :		C.3(8)					
Pôle de bureau autoroute :		C.3(9)					
Moyenne intensité commerciale :		C.4				C	
Forte intensité commerciale :		C.5					
Commerces d'insertion difficile :		C.6(1)					
Commerces lourds :		C.6(2)					
Commerces de gros et d'entreposage :		C.7				A	
INDUSTRIE							
Industrie légère avec peu de nuisance :		I.1				C	
Industrie avec de légères nuisances :		I.2				C	
Industries avec nuisances :		I.4					
Industrie lourde :		I.5					
Industrie d'insertion difficile :		I.6					
Industrie de récupération à l'intérieur :		I.7(1)					
Industrie de récupération à l'extérieur :		I.7(2)					
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS							
Parc, jardin, promenade :		E.1(1)				☐	
Espace naturel :		E.1(2)				☐	
Place, square, esplanade :		E.1(3)				☐	
Cimetière :		E.1(4)				☐	
Aréna, piscine, communautaire :		E.2(1)				☐	
Marina, parc d'amusement :		E.2(2)				☐	
École primaire ou secondaire, garderie :		E.4(1)				☐	
Bibliothèque, maison de la culture :		E.4(2)				☐	
Éducation collégiale, universitaire :		E.4(3)				☐	
Musée, salle de spectacle :		E.4(4)				☐	
Lieu de culte, couvent, monastère :		E.5(1)				☐	
Centre d'hébergement :		E.5(2)				☐	
Hôpital, CSSS :		E.5(3)				☐	
Institution gouvernementale :		E.6(1)				☐	
Poste de police et de pompier :		E.6(2)				☐	
Établissement de détention :		E.6(3)				☐	
Infrastructures publiques :		E.7(1)				☐	
Gare, héliport :		E.7(2)				☐	
Port :		E.7(3)				☐	
Infrastructures de traitement :		E.7(4)				☐	
USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS							
COMMERCE							
Centre d'activités physiques :		EA.1				☒	
Dépanneur (max 200 m2) :		EA.2				☒	
Restaurant :		EA.3				☐	
Services personnels et domestiques :		EA.4				☒	
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS							
Parc, jardin, promenade :		EA.5				☐	
Garderie :		EA.6				☒	
École primaire et préscolaire :		EA.7				☒	
École secondaire :		EA.8				☒	
École d'enseignement spécialisé :		EA.9				☒	
Activité communautaire et socioculturelle :		EA.10				☒	
Bibliothèque :		EA.11				☒	
Maison de la culture :		EA.12				☒	
Musée :		EA.13				☒	
Lieu de culte :		EA.14				☐	
Couvent, monastère :		EA.15				☐	
Poste de police de quartier :		EA.16				☒	
Poste de police :		EA.17				☒	
Poste de pompier :		EA.18				☒	
Caserne (militaire) :		EA.19				☐	
Central téléphonique :		EA.20				☒	
Ateliers municipaux :		EA.21				☐	
Cour de matériel et de véhicules de service :		EA.22				☐	
Station ou sous-station électrique :		EA.23				☐	
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER							
A: agriculture Centre de transbordement de marchandises Parc de stationnement partagé							
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER							
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires							

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE		1325	
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT							
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES			
Nombre d'étages minimal / maximal :				/			
Hauteur en mètres minimale / maximale :		21		/		31 m.	
DENSITÉ							
COS minimal / maximal :		1,2		/		3	
IMPLANTATION							
Taux d'implantation minimal / maximal :		50		/		85 %	
Mode(s) d'implantation :		I,J,C					
Marge avant minimale / maximale :		0		/		5 m.	
Marge arrière minimale :		4				m.	
Marge latérale minimale :		3				m.	
Marges avant à évaluer en PIIA						☐	
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA							
SECTEURS PATRIMONIAUX							
		Identifiant		Caract.		Nom du secteur	
Secteur significatif soumis à normes :							
Secteur significatif soumis à critères :							
Bois et écoterritoires :							
Grande propriété à caractère institutionnel							
Site d'immeuble significatif :							
Site du patrimoine :		☐					
SECTEURS DE PIIA							
Numéro		Partie		Nom du secteur		Voir articles	
PI.22				District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX							
Nom		Type de bâtiment		Adresse			
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE							

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1327

USAGES

Usage principal :

I.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☐

2 logements :

H.2

☐

3 logements :

H.3

☐

4 logements :

H.4(1)

☐

5 à 6 logements :

H.4(2)

☐

4 à 8 logements :

H.4

☐

9 à 12 logements :

H.5

☐

13 à 36 logements :

H.6

☐

37 logements et plus :

H.7

☐

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Fort intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

C

Industrie avec de légères nuisances :

I.2

C

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

I.4: pierre (taille et fabrication de produits)

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

6

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

20

/

45

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

1,2

/

9

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I

Marge avant minimale / maximale :

0

/

5

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

4

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1338
USAGES					
Usage principal :		I,2C			
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS					
HABITATION					
1 logement :	H.1	☐			
2 logements :	H.2	☐			
3 logements :	H.3	☐			
4 logements :	H.4(1)	☐			
5 à 6 logements :	H.4(2)	☐			
4 à 8 logements :	H.4	☐			
9 à 12 logements :	H.5	☐			
13 à 36 logements :	H.6	☐			
37 logements et plus :	H.7	☐			
COMMERCE					
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)				
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)				
Faible intensité commerciale :	C.2				
Marché public :	C.3(8)				
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)				
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C			
Forté intensité commerciale :	C.5				
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)				
Commerces lourds :	C.6(2)				
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	A			
INDUSTRIE					
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	C			
Industrie avec de légères nuisances :	I.2	C			
Industries avec nuisances :	I.4				
Industrie lourde :	I.5				
Industrie d'insertion difficile :	I.6				
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)				
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)				
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐			
Espace naturel :	E.1(2)	☐			
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐			
Cimetière :	E.1(4)	☐			
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐			
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐			
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☐			
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐			
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐			
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐			
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐			
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐			
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐			
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐			
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐			
Établissement de détention :	E.6(3)	☐			
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐			
Gare, héliport :	E.7(2)	☐			
Port :	E.7(3)	☐			
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS					
COMMERCE					
Centre d'activités physiques :	EA.1	☒			
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☒			
Restaurant :	EA.3	☐			
Services personnels et domestiques :	EA.4	☒			
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐			
Garderie :	EA.6	☒			
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒			
École secondaire :	EA.8	☒			
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☒			
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒			
Bibliothèque :	EA.11	☒			
Maison de la culture :	EA.12	☒			
Musée :	EA.13	☒			
Lieu de culte :	EA.14	☐			
Couvent, monastère :	EA.15	☐			
Poste de police de quartier :	EA.16	☒			
Poste de police :	EA.17	☒			
Poste de pompier :	EA.18	☒			
Caserne (militaire) :	EA.19	☐			
Central téléphonique :	EA.20	☒			
Ateliers municipaux :	EA.21	☐			
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐			
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER					
A: agriculture					
Parc de stationnement partagé					
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER					
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires					

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1338
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT					
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES	
Nombre d'étages minimal / maximal :		2	/	6	
Hauteur en mètres minimale / maximale :		7	/	24	m.
DENSITÉ					
COS minimal / maximal :		2	/	3	
IMPLANTATION					
Taux d'implantation minimal / maximal :		50	/	85	%
Mode(s) d'implantation :		I,J,C			
Marge avant minimale / maximale :		0	/	5	m.
Marge arrière minimale :		4	m.		
Marge latérale minimale :		3	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA		☐			
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA					
SECTEURS PATRIMONIAUX					
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur		
Secteur significatif soumis à normes :					
Secteur significatif soumis à critères :					
Bois et écoterritoires :					
Grande propriété à caractère institutionnel					
Site d'immeuble significatif :					
Site du patrimoine :	☐				
SECTEURS DE PIIA					
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles	
PI.2		Boulevard Crémazie (Saint-Laurent à Christophe-Colomb)		671, 674, 674.2	
PI.22		District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX					
Nom		Type de bâtiment		Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE					

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1360

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1360

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

7

/

24

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

2

/

3

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I,,C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

5

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

3

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1368

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☐

École secondaire :

EA.8

☐

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☐

Musée :

EA.13

☐

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1368

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

14

/

45

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

3

/

6

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

50

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

4

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.2

B

Boulevard Crémazie (Voie du CP à Saint-Laurent)

671, 674, 674.2

PI.22

District central

671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1374

USAGES

Usage principal :

I.2C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☐

2 logements :

H.2

☐

3 logements :

H.3

☐

4 logements :

H.4(1)

☐

5 à 6 logements :

H.4(2)

☐

4 à 8 logements :

H.4

☐

9 à 12 logements :

H.5

☐

13 à 36 logements :

H.6

☐

37 logements et plus :

H.7

☐

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

A

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

C

Industie avec de légères nuisances :

I.2

C

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☒

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☒

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☒

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☒

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☒

Poste de pompier :

EA.18

☒

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☒

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1374

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

/

Hauteur en mètres minimale / maximale :

20

/

45

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

6

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

I

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

4

m.

Marge latérale minimale :

4

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.2

C

Boulevard Crémazie (Saint-Laurent à Christophe-Colomb)

671, 674, 674.2

PI.5

Saint-Laurent entre Crémazie et Sauvé

671, 674, 674.5

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1386

USAGES

Usage principal :

C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

C

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entrepotage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☐

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1386

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

2

/

2

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

10

m.

MARGES SPÉCIFIQUES

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

/

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

30

/

85

%

Mode(s) d'implantation :

C

Marge avant minimale / maximale :

0

/

3

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

1,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☐

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

Identifiant

Caract.

Nom du secteur

Secteur significatif soumis à normes :

Secteur significatif soumis à critères :

Bois et écoterritoires :

Grande propriété à caractère institutionnel

Site d'immeuble significatif :

Site du patrimoine :

☐

SECTEURS DE PIIA

Numéro

Partie

Nom du secteur

Voir articles

PI.8

Promenade Fleury entre Saint-Hubert et Papineau

674, 674, 674.12

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom

Type de bâtiment

Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE1422

USAGES

Usage principal :C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	✓
2 logements :	H.2	✓
3 logements :	H.3	✓
4 logements :	H.4(1)	✓
5 à 6 logements :	H.4(2)	✓
4 à 8 logements :	H.4	✓
9 à 12 logements :	H.5	✓
13 à 36 logements :	H.6	✓
37 logements et plus :	H.7	✓

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	□
Espace naturel :	E.1(2)	□
Place, square, esplanade :	E.1(3)	□
Cimetière :	E.1(4)	□
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	□
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	□
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	□
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	□
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	□
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	□
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	□
Centre d'hébergement :	E.5(2)	□
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	□
Institution gouvernementale :	E.6(1)	□
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	□
Établissement de détention :	E.6(3)	□
Infrastructures publiques :	E.7(1)	□
Gare, héliport :	E.7(2)	□
Port :	E.7(3)	□
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	□

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	□
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	□
Restaurant :	EA.3	□
Services personnels et domestiques :	EA.4	□

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	□
Garderie :	EA.6	✓
École primaire et préscolaire :	EA.7	✓
École secondaire :	EA.8	✓
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	□
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	✓
Bibliothèque :	EA.11	✓
Maison de la culture :	EA.12	✓
Musée :	EA.13	✓
Lieu de culte :	EA.14	□
Couvent, monastère :	EA.15	□
Poste de police de quartier :	EA.16	✓
Poste de police :	EA.17	□
Poste de pompier :	EA.18	□
Caserne (militaire) :	EA.19	□
Central téléphonique :	EA.20	□
Ateliers municipaux :	EA.21	□
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	□
Station ou sous-station électrique :	EA.23	□

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE1422

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	1	/	3
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	13,5 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :		/	3
-------------------------	--	---	---

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	J,C			
Marge avant minimale / maximale :	6	/	10	m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	1,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	□			

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	□		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1439

USAGES

Usage principal :C.4C

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :	H.1	✓
2 logements :	H.2	✓
3 logements :	H.3	✓
4 logements :	H.4(1)	✓
5 à 6 logements :	H.4(2)	✓
4 à 8 logements :	H.4	✓
9 à 12 logements :	H.5	✓
13 à 36 logements :	H.6	✓
37 logements et plus :	H.7	✓

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)	
Faible intensité commerciale :	C.2	C
Marché public :	C.3(8)	
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)	
Moyenne intensité commerciale :	C.4	C
Forte intensité commerciale :	C.5	
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)	
Commerces lourds :	C.6(2)	
Commerces de gros et d'entrepasage :	C.7	

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1	
Industie avec de légères nuisances :	I.2	
Industries avec nuisances :	I.4	
Industrie lourde :	I.5	
Industrie d'insertion difficile :	I.6	
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)	
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)	

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐
Espace naturel :	E.1(2)	☐
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐
Cimetière :	E.1(4)	☐
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☐
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐
Établissement de détention :	E.6(3)	☐
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐
Gare, héliport :	E.7(2)	☐
Port :	E.7(3)	☐
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :	EA.1	☐
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	✓
École primaire et préscolaire :	EA.7	✓
École secondaire :	EA.8	✓
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	✓
Bibliothèque :	EA.11	✓
Maison de la culture :	EA.12	✓
Musée :	EA.13	✓
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	✓
Poste de police :	EA.17	☐
Poste de pompier :	EA.18	☐
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☐
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville

ZONE1439

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :	2	/	2
Hauteur en mètres minimale / maximale :		/	10 m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :		/	
-------------------------	--	---	--

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :	30	/	85	%
Mode(s) d'implantation :	I,J			
Marge avant minimale / maximale :	0	/	4,5	m.
Marge arrière minimale :	3	m.		
Marge latérale minimale :	1,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA	☐			

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.8		Promenade Fleury entre Saint-Hubert et Papineau	674, 674, 674.12

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1535

USAGES

Usage principal :

C.4B

CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS

HABITATION

1 logement :

H.1

☒

2 logements :

H.2

☒

3 logements :

H.3

☒

4 logements :

H.4(1)

☒

5 à 6 logements :

H.4(2)

☒

4 à 8 logements :

H.4

☒

9 à 12 logements :

H.5

☒

13 à 36 logements :

H.6

☒

37 logements et plus :

H.7

☒

COMMERCE

Appoint en secteur résidentiel :

C.1(1)

C

Appoint répondant aux entreprises :

C.1(2)

Faible intensité commerciale :

C.2

C

Marché public :

C.3(8)

Pôle de bureau autoroute :

C.3(9)

Moyenne intensité commerciale :

C.4

B

Forte intensité commerciale :

C.5

Commerces d'insertion difficile :

C.6(1)

Commerces lourds :

C.6(2)

Commerces de gros et d'entreposage :

C.7

INDUSTRIE

Industrie légère avec peu de nuisance :

I.1

Industie avec de légères nuisances :

I.2

Industries avec nuisances :

I.4

Industrie lourde :

I.5

Industrie d'insertion difficile :

I.6

Industrie de récupération à l'intérieur :

I.7(1)

Industrie de récupération à l'extérieur :

I.7(2)

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

E.1(1)

☐

Espace naturel :

E.1(2)

☐

Place, square, esplanade :

E.1(3)

☐

Cimetière :

E.1(4)

☐

Aréna, piscine, communautaire :

E.2(1)

☐

Marina, parc d'amusement :

E.2(2)

☐

École primaire ou secondaire, garderie :

E.4(1)

☒

Bibliothèque, maison de la culture :

E.4(2)

☐

Éducation collégiale, universitaire :

E.4(3)

☐

Musée, salle de spectacle :

E.4(4)

☐

Lieu de culte, couvent, monastère :

E.5(1)

☐

Centre d'hébergement :

E.5(2)

☐

Hôpital, CSSS :

E.5(3)

☐

Institution gouvernementale :

E.6(1)

☐

Poste de police et de pompier :

E.6(2)

☐

Établissement de détention :

E.6(3)

☐

Infrastructures publiques :

E.7(1)

☐

Gare, héliport :

E.7(2)

☐

Port :

E.7(3)

☐

Infrastructures de traitement :

E.7(4)

☐

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS

COMMERCE

Centre d'activités physiques :

EA.1

☐

Dépanneur (max 200 m2) :

EA.2

☐

Restaurant :

EA.3

☐

Services personnels et domestiques :

EA.4

☐

ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

Parc, jardin, promenade :

EA.5

☐

Garderie :

EA.6

☒

École primaire et préscolaire :

EA.7

☒

École secondaire :

EA.8

☒

École d'enseignement spécialisé :

EA.9

☐

Activité communautaire et socioculturelle :

EA.10

☒

Bibliothèque :

EA.11

☒

Maison de la culture :

EA.12

☒

Musée :

EA.13

☒

Lieu de culte :

EA.14

☐

Couvent, monastère :

EA.15

☐

Poste de police de quartier :

EA.16

☒

Poste de police :

EA.17

☐

Poste de pompier :

EA.18

☐

Caserne (militaire) :

EA.19

☐

Central téléphonique :

EA.20

☐

Ateliers municipaux :

EA.21

☐

Cour de matériel et de véhicules de service :

EA.22

☐

Station ou sous-station électrique :

EA.23

☐

USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER

A: agriculture

Parc de stationnement partagé

USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires

GRILLE DE ZONAGE

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

ZONE

1535

IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT

DIMENSIONS

Nombre d'étages minimal / maximal :

4

/

12

Hauteur en mètres minimale / maximale :

/

45

m.

DENSITÉ

COS minimal / maximal :

2,5

/

4

IMPLANTATION

Taux d'implantation minimal / maximal :

35

/

70

%

Mode(s) d'implantation :

I,C

Marge avant minimale / maximale :

/

m.

Marge arrière minimale :

3

m.

Marge latérale minimale :

2,5

m.

Marges avant à évaluer en PIIA

☒

MARGES SPÉCIFIQUES

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA

SECTEURS PATRIMONIAUX

	Identifiant	Caract.	Nom du secteur
Secteur significatif soumis à normes :			
Secteur significatif soumis à critères :			
Bois et écoterritoires :			
Grande propriété à caractère institutionnel			
Site d'immeuble significatif :			
Site du patrimoine :	☐		

SECTEURS DE PIIA

Numéro	Partie	Nom du secteur	Voir articles
PI.22		District central	671, 674, 674.22

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Nom	Type de bâtiment	Adresse

NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1536
USAGES					
Usage principal :		C.5B			
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS					
HABITATION					
1 logement :	H.1	☒			
2 logements :	H.2	☒			
3 logements :	H.3	☒			
4 logements :	H.4(1)	☒			
5 à 6 logements :	H.4(2)	☒			
4 à 8 logements :	H.4	☒			
9 à 12 logements :	H.5	☒			
13 à 36 logements :	H.6	☒			
37 logements et plus :	H.7	☒			
COMMERCE					
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)	C			
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)				
Faible intensité commerciale :	C.2	C			
Marché public :	C.3(8)				
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)				
Moyenne intensité commerciale :	C.4	B			
Fort intensité commerciale :	C.5	B			
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)				
Commerces lourds :	C.6(2)				
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7				
INDUSTRIE					
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1				
Industrie avec de légères nuisances :	I.2				
Industries avec nuisances :	I.4				
Industrie lourde :	I.5				
Industrie d'insertion difficile :	I.6				
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)				
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)				
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐			
Espace naturel :	E.1(2)	☐			
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐			
Cimetière :	E.1(4)	☐			
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐			
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐			
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☒			
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐			
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐			
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐			
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐			
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐			
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐			
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐			
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐			
Établissement de détention :	E.6(3)	☐			
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐			
Gare, héliport :	E.7(2)	☐			
Port :	E.7(3)	☐			
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐			

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS		
COMMERCE		
Centre d'activités physiques :	EA.1	☐
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	☒
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒
École secondaire :	EA.8	☒
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒
Bibliothèque :	EA.11	☒
Maison de la culture :	EA.12	☒
Musée :	EA.13	☒
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	☒
Poste de police :	EA.17	☐
Poste de pompier :	EA.18	☐
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☐
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER		
A: agriculture M: pôle de mobilité Parc de stationnement partagé		
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER		
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires		

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1536
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT					
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES	
Nombre d'étages minimal / maximal :		4	/	12	
Hauteur en mètres minimale / maximale :			/	45	m.
DENSITÉ					
COS minimal / maximal :		2,5	/	4	
IMPLANTATION					
Taux d'implantation minimal / maximal :		35	/	70	%
Mode(s) d'implantation :		I,C			
Marge avant minimale / maximale :			/		m.
Marge arrière minimale :		3	m.		
Marge latérale minimale :		2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA		☒			
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA					
SECTEURS PATRIMONIAUX					
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur		
Secteur significatif soumis à normes :					
Secteur significatif soumis à critères :					
Bois et écoterritoires :					
Grande propriété à caractère institutionnel					
Site d'immeuble significatif :					
Site du patrimoine :	☐				
SECTEURS DE PIIA					
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles	
PI.22		District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX					
Nom		Type de bâtiment		Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE					

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1539
USAGES					
Usage principal :		C.4B			
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS					
HABITATION					
1 logement :	H.1	☒			
2 logements :	H.2	☒			
3 logements :	H.3	☒			
4 logements :	H.4(1)	☒			
5 à 6 logements :	H.4(2)	☒			
4 à 8 logements :	H.4	☒			
9 à 12 logements :	H.5	☒			
13 à 36 logements :	H.6	☒			
37 logements et plus :	H.7	☒			
COMMERCE					
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)		C		
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)				
Faible intensité commerciale :	C.2		C		
Marché public :	C.3(8)				
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)				
Moyenne intensité commerciale :	C.4		B		
Fort intensité commerciale :	C.5				
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)				
Commerces lourds :	C.6(2)				
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7				
INDUSTRIE					
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1				
Industrie avec de légères nuisances :	I.2				
Industries avec nuisances :	I.4				
Industrie lourde :	I.5				
Industrie d'insertion difficile :	I.6				
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)				
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)				
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐			
Espace naturel :	E.1(2)	☐			
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐			
Cimetière :	E.1(4)	☐			
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐			
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐			
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☒			
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐			
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐			
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐			
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐			
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐			
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐			
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐			
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐			
Établissement de détention :	E.6(3)	☐			
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐			
Gare, héliport :	E.7(2)	☐			
Port :	E.7(3)	☐			
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS					
COMMERCE					
Centre d'activités physiques :	EA.1	☐			
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐			
Restaurant :	EA.3	☐			
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐			
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐			
Garderie :	EA.6	☒			
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒			
École secondaire :	EA.8	☒			
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐			
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒			
Bibliothèque :	EA.11	☒			
Maison de la culture :	EA.12	☒			
Musée :	EA.13	☒			
Lieu de culte :	EA.14	☐			
Couvent, monastère :	EA.15	☐			
Poste de police de quartier :	EA.16	☒			
Poste de police :	EA.17	☐			
Poste de pompier :	EA.18	☐			
Caserne (militaire) :	EA.19	☐			
Central téléphonique :	EA.20	☐			
Ateliers municipaux :	EA.21	☐			
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐			
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐			
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER					
A: agriculture					
Parc de stationnement partagé					
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER					
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires					

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1539
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT					
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES	
Nombre d'étages minimal / maximal :		4	/	12	
Hauteur en mètres minimale / maximale :			/	45	m.
DENSITÉ					
COS minimal / maximal :		2,5	/	4	
IMPLANTATION					
Taux d'implantation minimal / maximal :		35	/	70	%
Mode(s) d'implantation :		I,C			
Marge avant minimale / maximale :			/		m.
Marge arrière minimale :		3	m.		
Marge latérale minimale :		2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA		☒			
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA					
SECTEURS PATRIMONIAUX					
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur		
Secteur significatif soumis à normes :					
Secteur significatif soumis à critères :					
Bois et écoterritoires :					
Grande propriété à caractère institutionnel					
Site d'immeuble significatif :					
Site du patrimoine :	☐				
SECTEURS DE PIIA					
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles	
PI.22		District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX					
Nom		Type de bâtiment		Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE					

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1540
USAGES					
Usage principal :		C.5B			
CATÉGORIES D'USAGES AUTORISÉS					
HABITATION					
1 logement :	H.1	☒			
2 logements :	H.2	☒			
3 logements :	H.3	☒			
4 logements :	H.4(1)	☒			
5 à 6 logements :	H.4(2)	☒			
4 à 8 logements :	H.4	☒			
9 à 12 logements :	H.5	☒			
13 à 36 logements :	H.6	☒			
37 logements et plus :	H.7	☒			
COMMERCE					
Appoint en secteur résidentiel :	C.1(1)		C		
Appoint répondant aux entreprises :	C.1(2)				
Faible intensité commerciale :	C.2		C		
Marché public :	C.3(8)				
Pôle de bureau autoroute :	C.3(9)				
Moyenne intensité commerciale :	C.4		B		
Fort intensité commerciale :	C.5		B		
Commerces d'insertion difficile :	C.6(1)				
Commerces lourds :	C.6(2)				
Commerces de gros et d'entreposage :	C.7				
INDUSTRIE					
Industrie légère avec peu de nuisance :	I.1				
Industrie avec de légères nuisances :	I.2				
Industries avec nuisances :	I.4				
Industrie lourde :	I.5				
Industrie d'insertion difficile :	I.6				
Industrie de récupération à l'intérieur :	I.7(1)				
Industrie de récupération à l'extérieur :	I.7(2)				
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS					
Parc, jardin, promenade :	E.1(1)	☐			
Espace naturel :	E.1(2)	☐			
Place, square, esplanade :	E.1(3)	☐			
Cimetière :	E.1(4)	☐			
Aréna, piscine, communautaire :	E.2(1)	☐			
Marina, parc d'amusement :	E.2(2)	☐			
École primaire ou secondaire, garderie :	E.4(1)	☒			
Bibliothèque, maison de la culture :	E.4(2)	☐			
Éducation collégiale, universitaire :	E.4(3)	☐			
Musée, salle de spectacle :	E.4(4)	☐			
Lieu de culte, couvent, monastère :	E.5(1)	☐			
Centre d'hébergement :	E.5(2)	☐			
Hôpital, CSSS :	E.5(3)	☐			
Institution gouvernementale :	E.6(1)	☐			
Poste de police et de pompier :	E.6(2)	☐			
Établissement de détention :	E.6(3)	☐			
Infrastructures publiques :	E.7(1)	☐			
Gare, héliport :	E.7(2)	☐			
Port :	E.7(3)	☐			
Infrastructures de traitement :	E.7(4)	☐			

USAGES SPÉCIFIQUES ÉGALEMENT AUTORISÉS		
COMMERCE		
Centre d'activités physiques :	EA.1	☐
Dépanneur (max 200 m2) :	EA.2	☐
Restaurant :	EA.3	☐
Services personnels et domestiques :	EA.4	☐
ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS		
Parc, jardin, promenade :	EA.5	☐
Garderie :	EA.6	☒
École primaire et préscolaire :	EA.7	☒
École secondaire :	EA.8	☒
École d'enseignement spécialisé :	EA.9	☐
Activité communautaire et socioculturelle :	EA.10	☒
Bibliothèque :	EA.11	☒
Maison de la culture :	EA.12	☒
Musée :	EA.13	☒
Lieu de culte :	EA.14	☐
Couvent, monastère :	EA.15	☐
Poste de police de quartier :	EA.16	☒
Poste de police :	EA.17	☐
Poste de pompier :	EA.18	☐
Caserne (militaire) :	EA.19	☐
Central téléphonique :	EA.20	☐
Ateliers municipaux :	EA.21	☐
Cour de matériel et de véhicules de service :	EA.22	☐
Station ou sous-station électrique :	EA.23	☐
USAGES SPÉCIFIQUES AUTORISÉS EN PARTICULIER		
A: agriculture		
Parc de stationnement partagé		
USAGES SPÉCIFIQUES INTERDITS EN PARTICULIER		
AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES		
Règlement RCA13 09010: usages événementiels et transitoires		

GRILLE DE ZONAGE		Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		ZONE	1540
IMPLANTATION ET DIMENSIONNEMENT					
DIMENSIONS				MARGES SPÉCIFIQUES	
Nombre d'étages minimal / maximal :		4	/	12	
Hauteur en mètres minimale / maximale :			/	45	m.
DENSITÉ					
COS minimal / maximal :		2,5	/	4	
IMPLANTATION					
Taux d'implantation minimal / maximal :		35	/	70	%
Mode(s) d'implantation :		I,C			
Marge avant minimale / maximale :			/		m.
Marge arrière minimale :		3	m.		
Marge latérale minimale :		2,5	m.		
Marges avant à évaluer en PIIA		☒			
PROTECTION DU PATRIMOINE ET PIIA					
SECTEURS PATRIMONIAUX					
	Identifiant	Caract.	Nom du secteur		
Secteur significatif soumis à normes :					
Secteur significatif soumis à critères :					
Bois et écoterritoires :					
Grande propriété à caractère institutionnel					
Site d'immeuble significatif :					
Site du patrimoine :	☐				
SECTEURS DE PIIA					
Numéro	Partie	Nom du secteur		Voir articles	
PI.22		District central		671, 674, 674.22	
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX					
Nom		Type de bâtiment		Adresse	
NOTES CONCERNANT LA PROTECTION PATRIMONIALE					